

Le logement

revenu différé, le ministre des Finances veut qu'on calcule ces revenus aux fins de l'impôt.

Dans son dernier budget, le ministre s'est attaqué par la bande à l'institution du mariage en refusant aux couples mariés les avantages fiscaux qu'il accorde aux célibataires qui vivent en commun. Je pense à l'exonération d'impôt pour les gains de capital pour une deuxième résidence. Les gens mariés n'y ont pas droit, contrairement au couple de célibataires. Quant au veuf et à la veuve qui souhaitent se marier, ce gouvernement se montre ou se montrera très exigeant envers eux. Les prestations de pensions leur seront retirées à moins qu'ils ne restent célibataires.

Le ministre des Finances nous dit qu'un homme d'affaires peut déduire de son revenu imposable le salaire de tous ceux qui l'aident à le gagner, y compris celui de sa secrétaire, du préposé à l'entrepôt ou du commis d'atelier, mais que la mère qui travaille et qui a besoin de quelqu'un pour s'occuper de ses enfants ne peut déduire que \$1,000 de son revenu imposable, même si elle doit verser \$7,000 par année à la nounou qui habite chez elle et qui lui rend ce service. Si elle profite d'un service de garderie, même s'il s'agit de celui que la Chambre des communes doit offrir cette année, elle devra payer dans les \$4,000. Pourtant, le ministre des Finances ne lui permet de déduire que \$1,000.

Le ministre des Finances est censé encourager les Canadiens à travailler et à payer l'impôt. Si ces femmes travaillent, c'est parce qu'elles le veulent ou parce qu'elles y sont obligées. Pourtant, le gouvernement refuse de leur accorder les exonérations auxquelles elles devraient avoir droit.

Le ministre des Finances déclare que les intérêts que les Canadiens payent sur les montants qu'ils empruntent pour faire certains investissements dans des corporations canadiennes ne seront plus déductibles, ce qui va à l'encontre des principes de comptabilité généralement acceptés. On a toujours estimé que l'argent, et surtout l'intérêt, versé en vue d'accroître son revenu, même pour une année ultérieure, constitue une dépense déductible.

Si de nombreux Canadiens investissent dans des corporations canadiennes, ce n'est pas nécessairement en vue d'un gain immédiat. Ils sont disposés à patienter pendant un, deux, trois, et même cinq ans. Parfois ils ignorent eux-mêmes pendant combien de temps ils devront patienter. Le ministre des Finances, qui est en train de créer un bien mauvais climat économique pour le secteur du logement, tient également à créer un mauvais climat économique pour tous les Canadiens qui voudraient investir au Canada.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable des problèmes de logement. Les gouvernements provinciaux ont eux aussi leur part de responsabilité. Ils ont créé des organismes chargés de contrôler les loyers. Les régies ont empêché les propriétaires de percevoir des loyers rentables et c'est pourquoi on n'a pas construit de nouveaux immeubles. On n'a pas construit de logements alors que c'était nécessaire.

● (1640)

Après quelques années, les loyers ont été libéralisés dans les nouveaux immeubles, parce que les gouvernements provinciaux se sont aperçus que la construction s'était arrêtée. Ils ont dit que si les investisseurs construisaient de nouveaux immeubles, ils n'imposeraient pas de contrôle des loyers. Bien entendu, ce

qui était prévisible est arrivé et ce, à l'insu des gouvernements. Les anciens immeubles dont les loyers étaient encore contrôlés n'étaient plus rentables. On les a donc démolis et remplacés par de nouveaux logements plus neufs, plus chers qui ont créé davantage de problèmes à ces gens que le ministre responsable du logement essaie d'aider par le truchement de ce bill bien falot que nous étudions aujourd'hui.

Il n'est pas surprenant que la construction n'ait pas repris à un rythme effréné, après que les loyers des autres immeubles eurent été libéralisés. Les investisseurs étaient inquiets d'entrer sur le marché et d'avoir à louer des logements flambant neufs, chers, alors que de nombreux autres se louaient encore aux loyers anciens et qu'ils auraient fait une dure concurrence à ces nouveaux bâtiments.

À côté de cela, qu'est-ce que le gouvernement fédéral a essayé de faire au cours de la dernière décennie? Il nous a proposé une myriade de programmes et celui qui vient immédiatement à l'esprit c'est le Programme d'aide au logement locatif. Il s'agissait d'une formule visant à accorder une subvention mensuelle aux promoteurs qui construisaient de nouveaux logements se louant à un loyer inférieur au loyer économique. Les locataires restaient totalement étrangers à ce programme. Tout ce qu'ils savaient c'est qu'ils profitaient d'un bon loyer. Le succès de ce programme était entièrement tributaire de la progression de l'inflation. Aucun ministre chargé du logement qui aurait conçu un programme tel que celui-ci n'aurait pu s'attendre à ce qu'il fonctionne sans la collaboration—voire la collusion—du ministre des Finances, lequel garantirait que l'inflation progresserait à un taux élevé. Sans cela, le propriétaire foncier finirait par faire faillite, parce que sa dette augmenterait et qu'il ne pourrait pas payer ses intérêts.

Cette intervention du gouvernement a-t-elle servi à quelque chose? A-t-elle contribué à augmenter notre parc de logements? D'après le ministre, apparemment pas suffisamment. Mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a cité certains chiffres montrant l'insuffisance des mises en chantier par rapport aux besoins de nos concitoyens.

Qu'a donc décidé alors de faire le gouvernement? Il nous a resservi de la soupe à l'alphabet. Il a lancé les IRLM, programme mis sur pied vers 1976 pour encourager la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples. On se contentait d'y reprendre les principes qui étaient en vigueur en 1971. Mais le gouvernement a-t-il reconnu qu'il avait eu tort de couper court en 1971 à cette source fort précieuse et efficace de logements? Non, il a préféré jongler encore avec l'alphabet, et il a donc créé le programme des IRLM. Il ne voulait surtout pas, en rétablissant l'ancien programme, avouer qu'il avait eu tort de le supprimer.

Le programme des IRLM a été conçu, je suppose, dans le but de semer la zizanie dans le secteur du bâtiment, et il y a certainement réussi, ainsi que chez les Canadiens. Le gouvernement projetait ensuite de mettre un terme au programme à une date précise. Le secteur n'en savait bien entendu rien, et ne se doutait même pas que le programme prendrait fin. Il a donc exercé des pressions sur le gouvernement qui a répondu qu'il ne savait pas si le programme allait être maintenu ou non. On ne savait plus sur quel pied danser, dans le secteur du bâtiment.

Voilà qui prouve pour la énième fois que le régime de la libre entreprise est suffisamment souple pour s'adapter à toutes